

30

## Commission permanente

### Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : Mme ROUSSET

50052

12 - Aménagement et développement des territoires

### Ambitions communes

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au vote du budget primitif ;

## Exposé :

Ambitions communes est le dispositif approuvé en 2024 qui permet au Département d'Ille-et-Vilaine de soutenir les communes breilliennes dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement. Il traduit la volonté du Département de renouveler son approche en matière d'aide aux communes avec une nouvelle logique de solidarité territoriale, se traduisant notamment par un appui renforcé à destination des communes les plus fragiles, mais aussi par une prise en compte accrue des enjeux d'utilité sociale et de transition écologique. Il témoigne également de la volonté de simplifier les démarches pour les communes puisque ce dispositif résulte de la fusion de trois précédents outils de financement.

Ambitions communes est doté au budget primitif 2024 d'une autorisation de programme de 6,9 millions d'euros.

L'offre de projets éligibles est répartie en quatre catégories : les études, les équipements communaux, l'espace public et la dynamisation des centres-bourgs. Trois niveaux d'appui (ciblé, solidaire et renforcé) définissent les modalités propres aux communes concernées : taux et plafond de subvention, typologie de projets éligibles et nombre de dossiers pouvant être déposés annuellement.

En 2024, afin d'accompagner la transition entre les précédents dispositifs et Ambitions communes, les communes n'étant plus éligibles, ou dont les projets ne le seraient plus en 2024, ont eu la possibilité de déposer un unique dossier au plus tard au 31 juillet 2024.

Plusieurs dossiers sont ainsi présentés :

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Saint-Malo :**

- commune du Vivier-sur-Mer – travaux d'aménagement en centre-bourg rue de l'Orme pour un montant de 5 789,28 euros ;
- commune de Longaulnay – travaux dans l'ancienne mairie pour créer une salle associative pour un montant de 42 087,27 euros ;
- commune de Trans-la-Forêt – travaux de création d'une bibliothèque pour un montant de 167 089,55 euros ;
- commune de Trans-la-Forêt – travaux de rénovation énergétique école et extension pour un montant de 200 000 euros.

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Fougères :**

- commune de Parigné – aménagement de l'entrée du bourg - rue du Châtelier pour un montant de 43 502 euros ;
- commune de la Chapelle-Fleurigné – travaux d'aménagement de bourg 2<sup>e</sup> tranche pour un montant de 102 662 euros ;
- commune de Melle – étude - audits énergétiques de bâtiments communaux pour un montant de 1 575 euros ;
- commune de la Bazouge-du-Désert – restructuration d'un bâtiment communal en maison d'assistantes maternelles pour un montant de 26 811 euros ;
- commune de Marcillé-Raoul – rénovation énergétique de la mairie pour un montant de 47 639 euros.

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Brocéliande :**

- commune de Bleruais – rénovation d'un logement communal pour un montant de 32 300 euros.

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Redon / Vallons :**

- commune de Teillay – travaux d'aménagement de la rue des Forges pour un montant de 20 677,95 euros.

## Décide :

- d'attribuer 11 subventions d'un montant total de 690 162,95 euros au titre du dispositif Ambitions communes, détaillées dans les tableaux joints en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242723

Pour extrait conforme